

Image not found or type unknown



Association et Société Civile Immobilière

Par **mesjedennour**, le **02/08/2013** à **15:58**

Bonjour
Notre association est propriétaire d'un lieu de culte qui va prochainement être inauguré.
Nous souhaiterions créer une Société Civile Immobilière pour :
- en assurer la gestion : maintenance, aménagement, ...
- intégrer une personne morale susceptible d'apporter les fonds nécessaires pour combler les dettes restant à couvrir.
La SCI serait ainsi détenue par notre association (loi 1901) à 90 % et une personne morale à 10%.
Est-ce possible ? Et est-ce fiscalement intéressant ?
Merci